

Ecole Pierre Longue 218 Chemin Pierre Longue Lancrans 01200 VALSERHONE	PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE Du 14/11/2019	 académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain éducation nationale
--	---	--

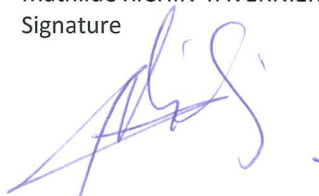
MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. FERREIRA DE SOUZA, excusé			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY	X		
Maire : Christophe MAYET	X		
Conseillers municipaux : Marie PEREIRA, Marjorie Monloubou, David Mangold	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mathilde RICHIN-TAVERNIER	X		
Anne-Laure CROS	X		
Aline RENAUDIN	X		
Alice DUDKOWIAK		X	
Cyril LYOTARD	X		
Charline BEAUDET		X	
Fatima ESAKKAKI, AVS		X	
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Chadia BAHBAH	X		
Céline DELETTREZ		X	
Patrick BARBE	X		
Marielle BERGERET	X		
Aurore VALDUGA	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED : Nancy AUBERT, Emilie Bastien		X	
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 14/11/2019

Le président, directeur de l'école,
 Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY
 Signature



Le secrétaire, Adjoint de direction,
 Mathilde RICHIN-TAVERNIER
 Signature



Le 14/11/2019
Heure de début : 18h10

Ordre du jour :

- 1. Installation du nouveau conseil**
 - Présentation des nouveaux enseignants
 - Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves
 - Composition du conseil d'École (enseignants, parents, élus)
 - Rôle et fonction du conseil d'école

 - 2. Effectifs de l'école**
 - Présentation des classes
 - Evolution de l'effectif

 - 3. Fonctionnement de l'école**
 - Organisation (accueil, décharge)
 - Règlement intérieur
 - Alertes incendie et attentat
 - Activités scolaires

 - 4. Finances et projets**

 - 5. Demandes des délégués des parents d'élèves**
-

1) Installation du nouveau conseil

a. Présentation du personnel

- **Nouveaux enseignants**
 - Mathilde RICHIN-TAVERNIER : PS-MS-GS-1
 - Cyril LYOTARD : CM1-CM2
 - Alice DUDKOWIAK : CE1-CE2 le mardi en complément de direction

- **Enseignants déjà présents sur l'école**
 - Charline BEAUDET : enseignante remplaçante
 - Anne-Laure CROS : PS-MS-GS-2
 - Aline RENAUDIN : CP
 - Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY : CE1-CE2 (lundi – jeudi – vendredi) ; direction le mardi

- **Autres enseignants présents sur l'école : RASED**

L'antenne du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) est toujours en place et a pris ses marques sur l'école. Il est toujours composé de deux personnes :

- Nancy AUBERT : psychologue scolaire
- Emilie BASTIEN : maîtresse spécialisée, orientation pédagogie

Une question sur son fonctionnement et sur la pris en considération des élèves à besoins éducatifs particuliers a été posé par des parents et sera évoqué plus tard au cours du conseil.

- **Nouveaux personnels périscolaire**

Nous accueillons cette année Carine SKERGET, ATSEM en complément de Mariane CHARNELLE sur la classe de PMG2 de Mme CROS. Nous accueillons également Corine BLOTTIAUX, en charge de la garderie, du bus et de la cantine avec le reste de l'équipe.

De même, sur la période de novembre-décembre et en mars 2020, nous accueillons une stagiaire en formation CAP petite enfance et ATSEM, Mme Marie FABRE.

Cette année, l'ensemble du personnel périscolaire est encadré par Mme Camille FAURE, chef d'équipe. Pas sur place de manière régulière car en charge de 3 écoles, Mme FAURE est néanmoins une vraie interface de terrain pour les relations entre le périscolaire et l'équipe enseignante, qui apprécie cette initiative bienvenue.

b. Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves

- **Vote le 11 octobre**

- Nombre d'inscrits : 164
- Nombre de votants : 88
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Taux de participation : 53.66 % (environ 1% de plus que l'an dernier)

- **Les représentants de parents d'élèves sont donc dans l'ordre de la liste :**

Suppléants	BAHBAH	Chadia
	DELETTREZ	Céline
	BARBE	Patrick
	BERGERET	Marielle
	VALDUGA	Aurore
	MORANDINI	Charlène
	SALAMIN	Julie
	FOLLET	Hélène
	ROUABAH	Laurence

c. Composition du conseil d'Ecole (enseignants, parents, élus)

Le Conseil d'école est composé de :

- un représentant de parents par classe soit 5 représentants
- le maire ou un de ses représentants et un conseiller municipal
- l'équipe enseignante
- Le délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école

d. Rôle et fonction du conseil d'école

- **Le conseil d'école :**

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants en situation de handicap, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Le Conseil d'école n'a pas vocation à traiter de situations particulières. Si lors des échanges, des points évoqués mettent nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne, les membres du conseil d'école et les éventuelles personnes y assistant sont liés par une obligation de réserve absolue.

2) Effectifs de l'école

- Présentation des classes

Situation actuelle :

Actuellement 114 élèves répartis cette année sur 5 classes.

Début d'année à 118, 4 départs.

15 PS ; 19 MS ; 14 GS ; 17 CP ; 14 CE1 ; 11 CE2 ; 15 CM1 ; 9 CM2

- **PS-MS-GS-1** : 23 élèves
- **PS-MS-GS-2** : 25 élèves
- **CP** : 17 élèves
- **CE1 – CE2** : 25 élèves
- **CM1 – CM2** : 24 élèves

- Evolution de l'effectif

Prévisions pour la rentrée 2020 : 117 élèves si aucun départ et en prenant en compte les 12 naissances de 2017.

Pas de risque de fermeture pour l'instant.

3) Fonctionnement de l'école

- Organisation - accueil, décharge

Depuis un an nous avons décidé avec Monsieur l'inspecteur de ne plus accueillir les parents au sein de l'école. Nous avons cependant autorisé les parents des petites sections à accompagner leurs enfants pendant la première semaine de cette année scolaire pour leur permettre une transition « en douceur » dans le nouveau monde de l'école. L'adaptation semble meilleure avec ce fonctionnement.

Ce nouveau fonctionnement, inscrit dans le règlement intérieur depuis l'année dernière est à présent accepté par une majorité de parents et fonctionne bien. Il assure une meilleure visibilité des entrées et sorties exceptionnelles ou prévues des adultes de l'école. Les entrées de parents restent prévues pour différentes activités au long de l'année.

Suite à une remarque à la fin du mois de septembre, nous avons changé le fonctionnement en veillant à affecter une ATSEM pour les trajets entre le portail d'entrée jusqu'à la classe.

Une ATSEM fait le trajet portail/paillason, l'autre prend le relais pour le trajet paillason/classe.

Remarque : faire un tour de toutes les ATSEM pour bien les présenter aux PS, afin qu'ils se sentent moins perdus.

A 13h20, les élémentaires ramènent les maternelles jusqu'à la salle de sieste. Cela fonctionne bien.

Les enseignantes sont disponibles pour rencontrer ou discuter avec les parents à 16h30 ou sur rendez-vous. Il est difficile de prendre le temps de discuter avec les parents à 8h20 ou à 13h20.

Conclusion : les enfants se sont adaptés très vite par rapport aux années précédentes.

De la part d'un parent délégué : belle réussite, au niveau hygiène, environnemental...

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié et est soumis aujourd'hui au vote. Celui-ci a été modifié concernant l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans.

Comme chaque année, la Charte de la Laïcité est annexée à ce nouveau règlement. Ces deux documents seront diffusés aux familles dans les meilleurs délais.

La diffusion du PV du conseil d'école sera faite par le biais d'une liste de diffusion d'adresses email (via copie cachée !). Dans le cas où une famille n'aurait pas d'adresse mail ou ne l'aurait pas renseignée, une copie sera affichée sur le panneau dédié, à l'extérieur de l'école.

Proposition de modification du règlement intérieur :

« **Obligation d'instruction** »

A compter de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Ils doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils instruisent ou les font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est respectée.

« **Assiduité** »

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Un décret précise les conditions dans lesquelles cet assouplissement est possible. Des instructions ont été données aux services de l'éducation nationale pour répondre rapidement aux familles qui feraient une demande d'aménagement du temps de scolarisation de leur enfant.

Remarque des parents : veiller à bien retirer la phrase d'introduction du paragraphe 2 sur la fréquentation et obligations scolaires, en contradiction avec le préambule ci-dessus (...ayant six ans révolus...). Ce sera fait avant la diffusion du nouveau règlement intérieur.

Résultats du vote : le nouveau règlement intérieur est accepté à l'unanimité (11 pour, 0 contre, 0 s'abstient).

- Alertes incendie et attentat
 - Nous avons procédé à une alerte incendie le 02/09/2019. Celle-ci n'était pas prévue et a fait suite à un déclenchement par un élève. Nous avons tous eu de bons réflexes, pour les sorties et rassemblements. Une réunion d'information sera prévue avec le périscolaire afin de clarifier les consignes concernant les différents exercices prévus au long de l'année (sur les différents types de risques).
La proposition de l'an dernier a été mise en application :
 - Les CP sortent par le couloir (leur classe n'ayant pas de porte extérieure)
 - Les CE1-CE2 et CM1-CM2 utilisent les portes extérieures de leurs classes respectives.
 - Nous avons procédé à une alerte attentat de type « intrusion – confinement » le 18/10/2018. Celle-ci s'est déroulée convenablement malgré quelques axes d'amélioration.

Quelques remarques :

- La classe de CP passe en classe de CE1-CE2 afin de ne pas se trouver dans une salle sans porte extérieure. Cela fait malheureusement beaucoup de monde dans une seule classe.
- Il n'y a plus de déclenchements intempestifs de la baisse des stores. En revanche, il est nécessaire de réfléchir au doublement du signal. En effet, en salle de sieste, lors de la sieste ou si une intrusion survient pendant un visionnage de film, stores baissés, l'enseignant ne peut donc pas être informé du confinement. Les enseignants pourraient veiller à ne jamais baisser totalement leurs stores afin de pouvoir déceler un alerte.
De plus, un doublement d'un autre type est à réfléchir s'il s'agit d'une intrusion type « évacuation ».
- Certaines pièces ont des verrous à réparer.

D'autres alertes seront effectuées dans l'année.

Remarque : y a-t-il des malettes avec des vivres en cas de confinement ? Ou radio / talki-walki ?

Les bouteilles sont normalement à la cantine puisque lors du confinement « risques-majeurs », l'ensemble de l'école se réunit dans la cantine.

- Activités scolaires

- **Projet potager** (inscrit au PEDT) : nous souhaitons la reconduction du potager. La mairie de Valserhône a accepté de faire un minimum de deux interventions, au printemps et à l'automne pour aider les enseignants à maintenir le potager et ainsi poursuivre ce projet avec les élèves dans de bonnes conditions. **Nous remercions à cette occasion la remise à neuf du potager juste avant la rentrée. Nous remercions grandement M. Carrier, membre du Grain de Sel, qui vient le vendredi après-midi pour faire le jardin avec les élèves.**
- **Décoration des sapins de Noël au centre du village** : il est prévu de reconduire cette activité cette année. La date est prévue le vendredi 13 décembre. La mairie proposait plutôt le 6 décembre mais après la venue de Monsieur le maire à la réunion, la date du vendredi 13 décembre après-midi a été validée, la présence d'élus étant souhaitable pour cette manifestation. Nous les remercions de leur participation à cet événement. 66 élèves d'élémentaires vont y participer. La mairie propose le goûter et les élèves viendront effectuer les décorations de manière échelonnée.
- **Photos de classe** : cette année nous reprendrons une programmation des photos de classe au printemps. Comme l'an dernier, des photos individuelles pourront être proposées.
- **Journée du goût** : deux journées ont été planifiées cette année entre les maternelle et les élémentaires, le lundi 14 et mardi 15 octobre. Elles ont été faites, en élémentaire, sans la sollicitation des parents. Les élèves ont préparé des gâteaux qui ont été rassemblés pour permettre une vente au profit de la coopérative scolaire. Ce fut un grand succès pour les enfants.
Choix de l'absence des parents : permettre de mélanger les niveaux pour que les grands puissent aider les plus petits.
- **Chorale** : ce projet n'est pas reconduit sous la forme des années précédentes car un projet « musique » plus général concernant toute l'école est mis en place cette année. Il est décrit ci-après.
- **Piscine** : cette année deux classes partiront à la piscine pendant la période 4 (mars). Ce projet est financé par la mairie. Les parents accompagnateurs sont une aide précieuse notamment pour les enfants les plus craintifs. Il serait bien que de nouveaux parents se proposent de passer l'agrément s'ils souhaitent nous aider. Ils peuvent se faire connaître rapidement afin de pouvoir s'inscrire pour les sessions qui auront lieu en décembre.
L'agrément peut être renouvelé chaque année sur demande : pas de nécessité de repasser l'agrément si le parent est sollicité régulièrement.
- **Emulation civique** : M. Tricot, ancien maire de Léaz est intervenu cette année encore dans la classe des cycle 3 (sujets abordés : municipalité, citoyenneté, élections...). Nous le remercions cette année encore pour cette initiative.
- **Elections des délégués** : une élection des délégués est mise en place dans les classes du CP au CM2. Toutes les classes n'ont pas encore établi leurs listes de délégués mais les retours ont été recueillis. Marquages au sol dans la cour : en raison de l'hiver, M. Mangold nous indique que cela ne pourra se faire avant le printemps.

2) Finances et Projets

- **Projet musique**

Ce projet concerne toute l'école et se déroule tout au long de l'année. Il a été envisagé en fin d'année dernière, a été validé et a démarré depuis le mois de septembre.

Il sera en lien avec la kermesse de fin d'année. L'équipe a ciblé les compétences par niveau pour chaque partie de l'élaboration du projet. Des chants seront travaillés dans chaque niveaux et l'accent est mis sur la création : fabrication de sons, de rythmes, d'histoire et de paroles, de chorégraphies et de modification de sons par ordinateur.

- **Projet lutte contre le tabagisme**

Ce projet est élaboré entre l'école, la ligue contre le cancer et Valserhône. Le but est une démarche de sensibilisation et prévention auprès des CM et particulièrement des CM2 pour leur future entrée au collège. La portée est plus vaste car elle mènera non seulement à des interventions de prévention en CM mais également à un travail de l'école et de Valserhône pour établir une « zone zéro tabac » aux alentours de l'école, matérialisée et avec communication aux parents.

Prise en compte des déchets, signalétique par un affichage et un marquage au sol. Si cela est validé, la mise en place d'une vraie poubelle et d'un cendrier vont être pris en compte. Cela doit être considéré comme de la prévention et sensibilisation des parents.

M. Mangold devra quand même faire passer un arrêté du Maire.

- **Projet neige**

Nous avons, comme nous sommes au cœur de la montagne, décidé de laisser une place de choix pour les découvertes « hivernales » avec des projets de type :

- Neige : pour les maternelles - activités ludiques et de découverte du milieu sur une ½ journée
- Raquettes : pour les CP – sortie sur une ½ journée
- Ski de fond : pour les CE et CM sous forme de 2 fois 2 journées consécutives. Projet élaboré avec Valserhône et validé.

Nous renouvelons, équipe enseignante, le souhait que les parents suivent les activités du sous des écoles afin de mieux cerner en quoi ils peuvent éventuellement aider. La main d'œuvre, si petite soit-elle est toujours la bienvenue auprès du sous pour aider aux actions qui permettront le financement de beaux projets avec leurs enfants.

3) Demandes des délégués des parents d'élèves

- **ECOLE** : Y a-t-il une procédure de la part de l'école (éducation nationale) ou de la part de la mairie concernant la prise en charge des enfants en difficultés de type troubles dys et autres troubles allant jusqu'à l'autisme ou l'hyperactivité? Quelles informations l'école (l'éducation nationale) propose à ces parents? Est-ce que les parents doivent engager seuls la procédure, informer les professeurs ... ?

Dans ce cas, cela suppose qu'un parent est censé amener à l'école un enfant en pleine possession de ses moyens donc apte à intégrer un programme imposé par l'éducation nationale : c'est épuisant pour l'enfant et le parent et contre-productif pour tout le monde.

Qui saisit la MDPH ? Les parents, armés de quels arguments, celui du psy scolaire, du professeur, sur quelles constatations ?

Procédure non clair pour le parent qui entre dans cette problématique.

La procédure classique est la suivante : l'enseignant rencontre les parents, à sa demande ou à leur demande. Le cas échéant l'enseignant peut justifier la mise en place d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE). Il le propose aux parents afin de définir des axes de travail personnalisés. Un bilan sera effectué et suivant les conclusions, soit une poursuite du PPRE est engagée, soit modifiée, soit une demande spécifique est faite au RASED qui décidera s'il convient de faire quelques interventions du maître spécialisé et/ou si un rendez-vous avec la psychologue scolaire est justifié.

- **ECOLE** : Des partenariats avec le théâtre et le cinéma ainsi que des sorties sportives sont-ils envisagés ?
Cinéma envisagé pour PMG1, à voir en fonction du budget.
- **ECOLE** : Est-il possible de consulter les devoirs à partir d'un site / d'une appli ?
Non, il n'y a pour le moment aucun site ou appli mise en place sur l'école.

- **ECOLE** : Est-il possible en tant que parent de refuser que les résultats des évaluations nationales soient remontées ?
Les résultats sont anonymes. Ce n'est pas possible de refuser de faire remonter les résultats car cela est retenu sur le salaire de l'enseignant.
- **MAIRIE – portail famille** : Lenteur et difficulté de connections
Une évolution du portail est-elle envisagée ? Appli pour mobile, possibilité d'inscrire tous ses enfants en même temps ...
- **MAIRIE – arrêt des voitures devant l'école** : Il est nécessaire de rappeler à tous les parents d'élèves certaines règles du code de la route:
 - Interdiction de s'arrêter sur une zone de stationnement (ou d'arrêt) pour bus, même quand le bus n'est pas là
 - Interdiction de s'arrêter sur les places réservées aux personnes handicapées (sans autorisation), sur les passages piétons, en double file (derrière des voitures garées en « épi »), sur les trottoirs, sur les zébras, etc.
 Peut-on faire venir la police municipale ?
Parents délégués : la situation empire, deux bagarres de parents qui sont choquantes pour les enfants.
 M. Mangold ne se dit pas suffisamment compétent pour répondre aux questions de stationnement mais prend note des soucis de stationnement sauvage. Le problème du moteur qui reste allumé est une problématique entière qu'il faudrait également regrouper avec la question du tabagisme devant l'école.
- Possibilités :
 - S'associer à Valserhone, parents délégués et... , pour que la police municipale passe de manière régulière et surtout aux heures problématiques.
 - Mettre les élèves à contribution pour la création d'affiches humoristiques incitant les parents à se garer correctement. Pourquoi ne pas mêler ce problème à celui du tabagisme et des moteurs.**Question** : Valserhone peut-il réfléchir à un flyer pour inciter les parents à se garer sur le parking derrière l'école ? M. Mangold va nous proposer une idée de flyer afin que nous puissions y réfléchir.
 Pourquoi ne pas coller le logo du sou des écoles aux affiches ? A proposer au Sou des Ecoles.
 Sensibilisation par les enfants qui sera plus long mais qui peut être intéressant.
- **MAIRIE - périscolaire** : Est-il possible d'envisager plus de souplesse pour les inscriptions à la garderie du soir? Paiement double lorsque l'enfant n'est pas inscrit + paiement de l'amplitude maximale si l'enfant n'est pas présent, surtout qu'il faut s'inscrire longtemps avant alors que d'autres communes plus petites ou plus grandes 48h avant.
Réponse : M. Mangold va voir si cela est possible de s'inscrire tard. Les parents pourront inscrire leur enfant au périscolaire jusqu'à 22h au lieu de 17h. Voir si possibilité d'inscrire jusqu'au vendredi pour les lundis/mardis et jusqu'au mardi pour les jeudis/vendredis.
 Les règles qui ont été posées par la mairie ont été posées mais pas forcément appliquées (absences facturées etc). Il y aura une nécessité d'anticipation.
 Commission scolaire le 28 novembre et un conseil municipal le 16 décembre. Ces questions doivent être votées.
- **MAIRIE – sécurité des enfants à vélo sur le chemin de l'école et mobilité douce** :
 Actuellement, le constat est inquiétant : balisage manquant, pas de marquage au sol, pas de zone identifiée pour les vélos, pas de chemin d'accès continu, ...
 Nous attendons que la commune déléguée de Lancrans développe la « mobilité douce » entre le village et l'école. Avec mon fils, nous avons failli nous faire renverser à 3 reprises depuis la rentrée de septembre.
 - 1) devant l'école : une voiture mal garée, sur le passage piétons, est repartie juste au moment où nous arrivions et a failli percuter mon fils.
 - 2) sur la route principale du village, dans le virage entre le restaurant « Le Sorgia » et le passage piétons d'accès à la zone piétonne de montée au cimetière : une voiture, qui roulait très vite, nous a frôlé de vraiment près ...
 - 3) devant l'église, après avoir évité les poubelles bloquant le passage sur le trottoir, il s'est retrouvé par terre, sur la chaussée.
 A court terme, nous attendons un vrai balisage pour la priorité des vélos (et des piétons) entre le village et l'école.
 A très court terme, en urgence, il est nécessaire de régler 2 problèmes majeurs :

- Autoriser la montée des vélos par le « chemin de la chapelle » (simplement un panneau à changer ou à ajouter, photo sur demande, problème déjà évoqué il y a un an).
- Interdire les poubelles sur les trottoirs de passage des vélos et piétons (photo sur demande).

Courrier à la mairie en date du 13/09/2018

Il y a beaucoup de difficultés administratives dans les projets initiés à Lancrans et certains projets qui portaient du coeur du village et sa réactualisation pour aller jusqu'au rond-point de l'école n'ont pu être poursuivis comme prévu.

Les projets qui ont été envisagés doivent être communiqués par la mairie afin d'informer de ce qui a été travaillé et des blocages qui empêchent actuellement sa réalisation.

La question du marquage au sol sur les routes secondaires a été évoquée et doit être étudiée.

4) Aménagements et équipements

Remerciements pour l'assouplissement sur l'accueil exceptionnel des enfants au périscolaire : initialement il avait été décidé par la mairie de Valserhône de laisser les élèves non récupérés par les parents et non inscrits au périscolaire, à la charge des enseignants. Ces derniers avaient soulevé l'irrégularité de ce fonctionnement. Rapidement la mairie a revu son fonctionnement et s'attelle fortement à inciter les parents à régulariser leur situation et n'impose pas aux enseignants de gérer ces problèmes.

Le projet numérique, initialisé par l'école, est presque finalisé. Nous remercions la mairie ainsi que l'éducation nationale d'avoir permis le financement de ce projet. L'école dispose à présent dans chaque classe d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) avec un ordinateur portable dédié. Une formation a déjà pu être dispensée à tous les enseignants afin de pouvoir travailler avec un minimum de connaissances sur les fonctionnalités les plus rapidement exploitables. En parallèle, 2 tablettes iPad pour le suivi des élèves sont également prévues pour les maternelles.

Le projet initial comportait 12 tablettes de type Android pour les élémentaires. Il n'a pas été accepté par la mairie de Valserhône dans cette définition initiale. En conséquence, nous serons équipés par Valserhône d'ordinateurs portables « élèves » qui viendront remplacer les ordinateurs actuels. L'équipe enseignante remercie la mairie de nous avoir inclus dans ce déploiement. En revanche, et parce que le projet initial a été mûrement réfléchi en équipe et le choix de tablettes a un réel but pédagogique, nous avons décidé d'utiliser une partie de notre budget pédagogique pour le financement de 8 tablettes qui devraient arriver dans les jours prochains. C'est une volonté forte de l'équipe de rester fidèle aux besoins que nous avons définis dans le projet qui avait été présenté au conseil municipal de Lancrans le 04/05/2018.

En conclusion sur ce sujet :

Nous sommes à présent très bien équipés et remercions tous les acteurs de ce projet.

M. Christophe Mayet, maire de Lancrans remercie l'équipe enseignante pour toutes les démarches qui ont été entreprises au sein de l'école, dans son fonctionnement et ses évolutions mais également d'être venu présenter ce projet numérique à l'équipe municipale. Il nous invite à faire un retour d'expérience car nous sommes pour lui une école pilote sur l'utilisation des tablettes.

Sans questions complémentaires ou remarques de la part des membres du conseil, celui-ci est clos à 20h35.